

Pôle RH/BIATSS

Le Président de l'Université de Bourgogne

- **VU** le Code de l'Education, et notamment l'article L 953-6 ;
- **VU** la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- **VU** le Décret n° 99-272 du 6 avril 1999 modifié relatif aux Commissions Paritaires d'Etablissement des établissements publics d'enseignement supérieur ;
- **VU** l'Arrêté du 9 mars 2022 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;
- **VU** l'Arrêté du Président de l'Université de Bourgogne du 17 mars 2022 fixant les parts respectives de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte au 1er janvier 2022 pour la détermination du nombre de représentants du personnel par catégorie dans chacun des groupes ;
- **VU** l'Arrêté du Président de l'Université de Bourgogne du 7 octobre 2022 portant organisation des élections à la Commission Paritaire d'Etablissement (CPE) de l'Université de Bourgogne ;
- **VU** l'Arrêté du Président de l'Université de Bourgogne du 26 octobre 2022 portant éligibilité des listes de candidats aux élections des représentants du personnel à la Commission Paritaire d'Etablissement de l'Université de Bourgogne ;
- **VU** l'Arrêté du Président de l'Université de Bourgogne du 7 novembre 2022 fixant la composition du bureau de vote électronique pour les élections des représentants du personnel à la Commission Paritaire d'Etablissement de l'Université de Bourgogne ;
- Suite au scrutin organisé par voie électronique du Jeudi 1er décembre 2022 à 08h00 au Jeudi 8 décembre 2022 à 17h00 et aux opérations de dépouillement réalisées le Jeudi 8 décembre 2022 à 17h30,

ARRÊTE :

Article 1 :

Les résultats des élections à la Commission Paritaire d'Etablissement (CPE) de l'Université de Bourgogne figurent en annexe du présent arrêté.

Article 2 :

Le Directeur Général des Services de l'Université de Bourgogne est chargé de l'exécution du présent arrêté, ainsi que de sa publication sur le site internet de l'UB, de son affichage au sein des locaux universitaires et de sa transmission à la Rectrice de la Région académique Bourgogne-Franche-Comté, Chancelière des Universités.

Dijon, le 9 décembre 2022

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Vincent THOMAS



Arrêté du 9 décembre 2022 - Annexe

RESULTATS ELECTIONS CPE - Scrutin du 1er au 8 décembre 2022													
Catégories	Inscrits	Votants	Participation	Blancs/Nuls	Exprimés	Nombre de voix obtenues			Designation des membres élus à la CPE				
						Ferc Sup CGT	SNPTES-UNSA	SNASUB-FSU	SGEN-CFDT	SNASUB-FSU	Ferc Sup CGT	SGEN-CFDT	
GROUPE I - PERSONNELS ITRF													
Catégorie A	194	93	47,94%	9	84	10	41	33	SGEN-CFDT	SNPTES-UNSA : Titulaire : BALAY Yves Suppléant : ROSSE Mathieu	SNASUB-FSU : Titulaire : DER Christophe Suppléant : OLIVIER Juliette	Ferc Sup CGT	SGEN-CFDT
Catégorie B	120	58	48,33%	1	57		40	17	SNPTES-UNSA :2 SNASUB FSU : 0	Titulaires : MOINE Claude, ROBERT Karine Suppléants : GIBERT Sebastien, GILBERT Sylvie			
Catégorie C	175	68	38,86%	2	66		30	26	SNPTES-UNSA :1 SNASUB-FSU :1 SGEN-CFDT : 0	Titulaire : BIOT Severine Suppléante : MASSELOT Stéphanie	Titulaire : BRAGANCA Charline Suppléante : DUJOUK Coraline		
GROUPE II - PERSONNELS AENES													
Catégorie A	40	25	62,50%	4	21	21			A & I - UNSA	Titulaires : LHULLIER Catherine, ALBERT Renaud Suppléants : CLEIC Chantal, GONCALVES-BANTEAUX Yvromque	SNASUB-FSU	Ferc Sup CGT	SGEN-CFDT
Catégorie B	63	38	60,32%	1	37	25	12		A & I - UNSA :2 SNASUB FSU : 0 SNPTES : 0	Titulaires : TINELLI Murielle, GUYON-BRETILLON Christine Suppléants : MEZERAI Nils, TOUSSAINT Sandrine			
Catégorie C	117	60	51,28%	4	56	21	19	16	A & I - UNSA :1 SNASUB FSU :1 SGEN-CFDT : 0	Titulaire : BORNE Delphine Suppléante : LECLAND Sylwia	Titulaire : GAVET Stéphanie Suppléante : DE OLIVEIRA Aurore		
GROUPE III - PERSONNELS DES BIBLIOTHEQUES													
Catégorie A	23	14	60,87%	1	13	13			SNASUB-FSU	Titulaires : BOJARO Nicolas, RAFFESTIN Christine Suppléants : MONOT Claire, AIRKAB Leila			
Catégorie B	23	14	60,87%	0	14	14			SNASUB-FSU :2	Titulaires : HARMENT Anne, VADROT Patricia Suppléants : BILLET Stéphanie, VICENTINI Aurélien			
Catégorie C	25	11	44,00%	0	11	11			SNASUB-FSU :2	Titulaires : ROSAY Charlotte, FABISAK Emmanuel Suppléants : COLOT Maxime, FEBVRE Corinne			



Fait à Dijon, le 9 décembre 2022
Le Président de l'Université de Bourgogne

Vincent THOMAS